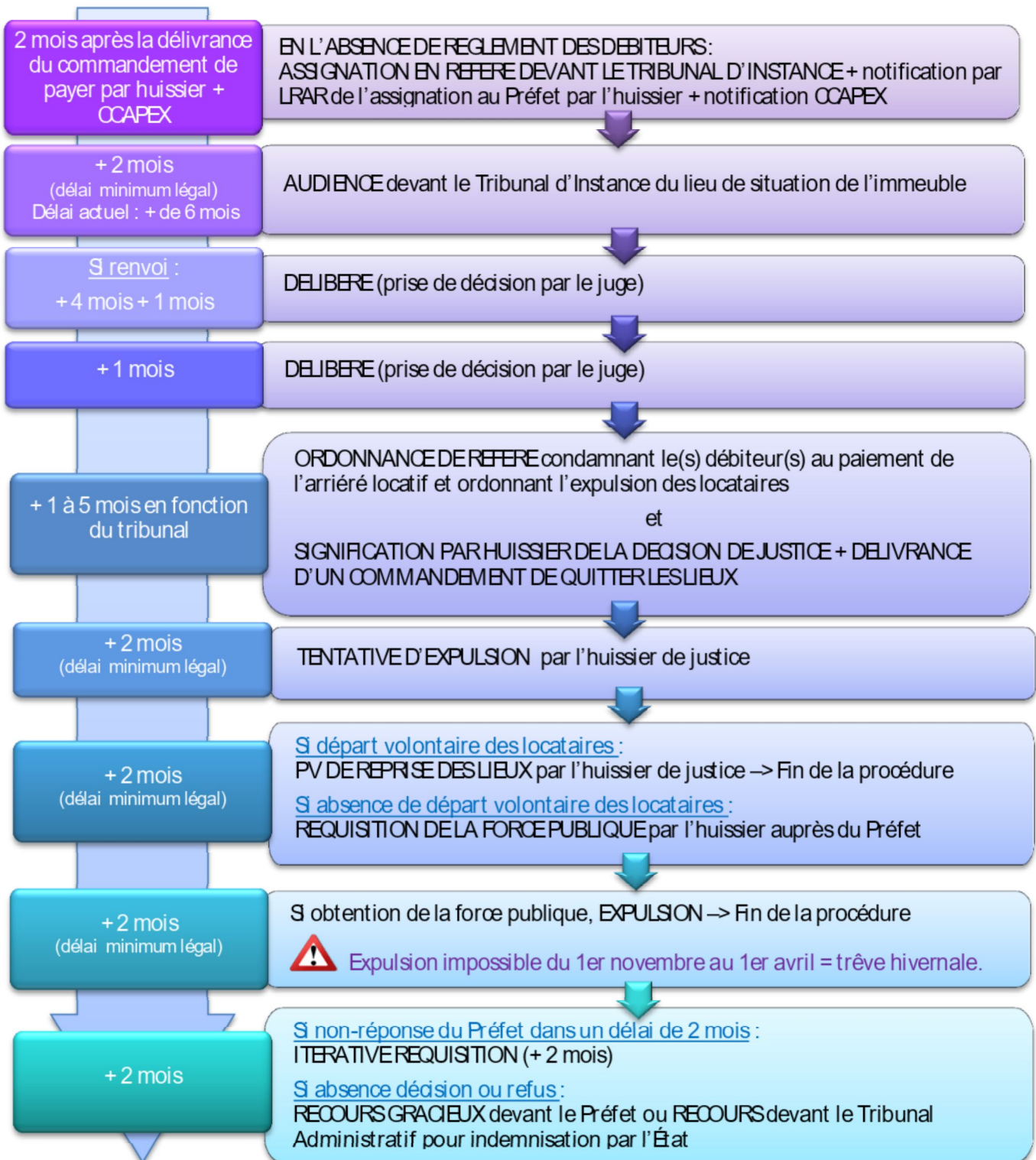


# IMPAYÉS LOCATIFS

## Procédure type

L'IMPAYÉ EST CONSTITUÉ DE 2 MOIS D'IMPAYÉS TERMES ÉCHUS



DÉLAI TOTAL DE LA PROCÉDURE\* = DELAIS CI-DESSUS + 8 MOIS EN MOYENNE de retard lié aux Tribunaux  
SOIT UN MINIMUM THEORIQUE DE 18 MOIS ET PRATIQUE DE 24 MOIS

\* Les délais ne tiennent pas compte des mois supplémentaires quand il y a saisine de la commission de surendettement